

**ATTRACTIVITÉ****BABILOU ADOPTE L'INDEXATION DES SALAIRES SUR LE SMIC ET L'INFLATION**

Dans le secteur de la petite enfance, quelque 9 000 postes sont à pourvoir en France, alors que la formation n'en délivre que 4 000 par an... Pis, dans Parcoursup, les demandes ont baissé de 60 % cette année par rapport à l'an dernier. Autant dire que pour les entreprises du secteur, il s'agit de redoubler de créativité pour attirer... Pour Babilou, cela passe par un meilleur confort de travail, apporté entre autres par une appli, fournie par [Workday](#), qui permet de mieux gérer l'onboarding puis le quotidien (congs payés, formation, arrêts maladie...). « Et l'outil permet aussi de croiser l'offre d'emploi dans l'un de nos établissements avec

l'adresse du salarié, afin de lui proposer l'emploi le plus proche de son domicile », détaille Aurélie Lainé, la DRH. À cela s'ajoutent des parcours de mobilité interne, dont les bénéficiaires ont presque doublé en un an. « Ce qui a réduit notre turn-over », se félicite-t-elle. Il est ainsi moins élevé que dans le reste du secteur. Mais surtout, le groupe a adopté une échelle mobile des salaires, par palier de 1,2 %, indexée sur l'augmentation du Smic, grâce à un accord pouvoir d'achat signé en avril dernier. Ainsi, les salaires - qui sont également mentionnés dans les offres d'emploi - ont augmenté de 7,3 % sur un an. ♦ L. Z.

